

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

- 3 **Fabien PILON, Aminte THOMANN**
Les dépôts monétaires de tombes – dont 11 siliques –
découverts dans la nécropole de l'Antiquité tardive d'Évrecy (Calvados)
- 10 **Marie-Laure LE BRAZIDEC, Marion STEF, Bruno JANÉ, Laurent SCHMITT**
« *In memoriam* Xavier Lorient », *solidus* de Valens découvert à Verdun (Meuse)
- 14 **Olivier MICHEL**
Un faux-monnayage à la Monnaie de Rennes en 1588 ?
- 20 **Christian CHARLET, Jean-Louis CHARLET, Francesco PASTRONE**
Une monnaie monégasque récemment retrouvée, unique,
connue seulement par les archives

CORRESPONDANCES

- 24 **Georges GAUTIER**
Une frappe spéciale inédite en bronze de l'atelier de Trèves issue de coins d'*aurei*
- 26 **Jens Christian MOESGAARD**
Sceat de Quentovic découvert au Danemark

SOCIÉTÉ

- 29 Compte rendu de la séance du 08 janvier 2022

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 05 FÉVRIER 2022 - 14h00 - INHA, salle Vasari

SAMEDI 05 MARS 2022 - 13h30 - INHA, salle Vasari (Assemblée Générale)

SAMEDI 02 AVRIL 2022 - 14h00 - INHA, salle Vasari (séance Jeunes chercheurs)

ÉTUDES ET TRAVAUX

Fabien PILON*, Aminte THOMANN**

Les dépôts monétaires de tombes – dont 11 siliques – découverts dans la nécropole de l'Antiquité tardive d'Évrecy (Calvados)

L'opération *Saint-Aubin des champs 2*, RD 139 s'est déroulée en 2014 sous la direction d'Aminte Thomann (Inrap). Le site est localisé au nord-ouest du bourg d'Évrecy et à quelques kilomètres de l'antique *Aregenua* (Vieux), chef-lieu de cité des Viducasses. Les sources postérieures au Haut-Empire sont très lacunaires, mais on sait qu'à l'époque franque, entre le déclin d'*Aregenua* et la naissance de Caen, l'ancien territoire viducasse se recentre sur Évrecy qui devient une petite capitale régionale.

C'est dans cet environnement qu'une nécropole de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen Âge a été mise au jour¹ (figure 1). Cette zone funéraire s'installe sur un réseau de fossés d'enclos et une occupation probablement artisanale des II^e et III^e siècles.

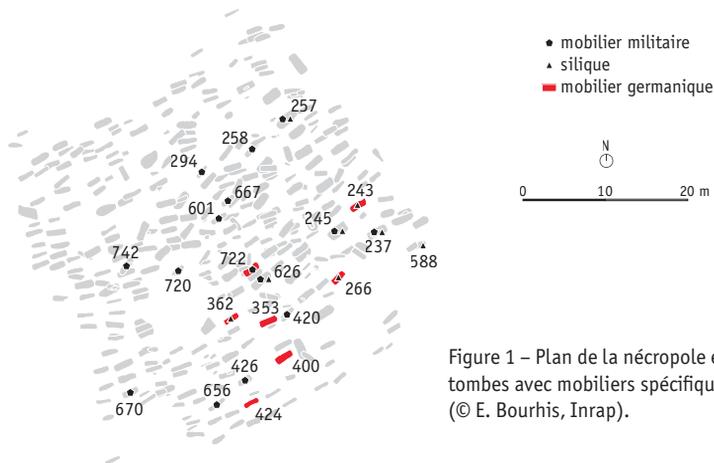


Figure 1 – Plan de la nécropole et localisation des tombes avec mobiliers spécifiques tardo-antiques (© E. Bourhis, Inrap).

Le corpus numismatique associé comprend 44 monnaies romaines issues de 32 sépultures, soit 8 % des 377 inhumations fouillées. Celles-ci en contiennent généralement une, parfois deux (6 cas) ou trois (3 cas). Leur champ chronologique est large, allant du milieu du II^e siècle au milieu du V^e siècle. Mais l'implantation du cimetière avant le début du IV^e siècle reste peu probable, car 10 monnaies du III^e siècle ne sont pas en place². En faisant abstraction de celles-ci, seules 22 tombes contiennent des dépôts monétaires (figure 2), avec un écart de datation parfois important avec les autres mobiliers (sép. 269, 420, 701), voire entre les monnaies elles-mêmes (sép. 245, 626).

* Membre correspondant de la SFN ; UMR 7041 ArScAn, Équipe Archéologie de la Gaule et du Monde antique ; fabien.pilon@wanadoo.fr

** Inrap, CRAHAM, UMR 6273, Caen ; aminte.thomann@inrap.fr

1. THOMANN 2019.

2. Un antoninien de Philippe I^{er}, 4 des Tétricus et 5 imitations radiées.

Sép.	Monnaies [Mobiliers associés]	
237 - H ado.	3	23701 : Constantin III, silique , Lyon, 408-411, <i>RIC</i> X 1530 ; 0,95 g ; 23718 : Honorius, silique , imit. <i>Victoria augg</i> , ca 408-423, cf. <i>RIC</i> X 1364, 0,27* g ; 23721 : Imit. <i>Victoriae laetae princ perp</i> , <i>nummus</i> , ca 319-330 [<i>Bagues, ceinturon va, peigne</i>]
243 - F ad. âgée	1	24309 : Valentinien III, silique , Trèves, 425-455, <i>RIC</i> X 2102, 0,84 g [<i>Vaisselle céramique, verre ; fibules en arbalète, circulaires à ressort va, bague, perles, peigne</i>]
245 - H ad. jeune	2	24505 : Honorius, silique , imit. <i>Victoria augg</i> (//SRP), ca 408-423, cf. <i>RIC</i> X 1360/3703, 0,85 g ; 24521 : Gallien, antoninien, Rome, 267-268, rogné [<i>Vaisselle céramique dont bol Ch. 320 avec molette va et plat Alzei 9/11 postérieur à 420, verre, métal ; hache, fer de lance, couteau, forces, briquet</i>]
257 - H ad.	2	25701 : Constantin I, <i>nummus</i> , Trèves, 310-313, <i>RIC</i> VI 890 ; 25703 : Ind., silique , 350-450, 0,87* g [<i>Vaisselle verre ; boucle de ceinturon (IVd-va), couteau, compas</i>]
266 - F imm.	3	26605.13 : Arcadius, silique , Constantinople, 395-403, <i>RIC</i> X 48, percée, 0,82* g ; 26615 : Licinius I, <i>nummus</i> , Siscia, 321, <i>RIC</i> VII 160 ; 26621 : Honorius, silique , imit. <i>Victoria augg</i> (//CONOB), ca 408-423, cf. <i>RIC</i> X 1364, 0,48* g [<i>Vaisselle céramique dont pot Alzei 27 IVb-v, verre, métal années 400 ; fibules en arbalète va, collier, bracelet, bague, perles, couteau, forces, peigne</i>]
362 - F ad.	1	36204 : Honorius, silique , imit. <i>Victoria augg</i> , 408-423, cf. <i>RIC</i> X 1364, 0,69 g [<i>Vaisselle céramique dont bol Ch. 320 avec molette va et plat Ch. 304 déb. v, verre, métal ; épingle ca 400, boucle d'oreille, fibule en arbalète va, forces, peigne</i>]
588 - H ad.	1	58802 : Honorius, silique , imit. <i>Victoria augg</i> (//CONOB), ca 408-423, cf. <i>RIC</i> X 1364, 0,80 g [<i>Vaisselle verre</i>]
626 - H ad.	2	62606 : Honorius, silique , imit. ind., 408-423, 0,26 g ; 62619 : Postume, antoninien, Trèves, 262, Elmer 314 [<i>Vaisselle céramique dont bol Ch. 320 avec molette va, verre, métal ; ceinturon fin IV-va, fer de lance IVb-déb. v, hache, pointes de flèche et de javelines 1^{er} tiers v, couteau, briquet, forces, peigne</i>]
722 - F ado.	1	72201 : Eugène, silique , Milan, 392-394, <i>RIC</i> IX 32c, 0,33 g [<i>Vaisselle céramique dont bol Ch. 320 avec molette fin IV-déb. v, verre, métal ; fibules en arbalète va, circulaires à ressort, bracelets, forces, peigne</i>]
238 - ? ad.	1	23801 : Magnus Maxime, <i>aes</i> 2, Lyon, 383-386, <i>RIC</i> IX 32 6
269 - F ad.	3	26901 : Imit. Tétricus II, antoninien, ca 275-310, cf. <i>Elmer</i> 786/787 ; 26905 : Claude II, antoninien, Rome, 268-270, <i>RIC</i> V-1 34/6 ; 26908 : Gallien, antoninien, Rome, 265-266, <i>RIC</i> V-1 233 [<i>Bracelet 3^e tiers IV-1^{er} tiers v</i>]
289 - ? ad.	1	28901 : Gratien, <i>aes</i> 3, Lyon, 367-375 ; <i>RIC</i> IX 21b xxixa
420 - H ad.	2	42001 : Gallien, antoninien, Rome, 265-266, <i>RIC</i> V-1 157 ; 42002 : Tétricus II, antoninien, Trèves, 272-273, Elmer 781 [<i>Ceinturon fin IV-va ; couteau Bas-Empire</i>]
471 - H ad.	1	54-1 : Faustine II, moyen bronze, Rome, 147-149, <i>RIC</i> III 1404c [<i>Bague Bas-Empire</i>]
547 - F ad.	1	54701 : Imit. <i>Reparatio reipub</i> , <i>aes</i> 2, ca 381-388, cf. <i>RIC</i> IX 28a2
552 - ? ad.	1	55201 : Arcadius, <i>aes</i> 4 (type ind.), 388-395
563 - ? ad.	1	56301 : Ind., <i>aes</i> 4 <i>Victoria augg</i> , 388-395
580 - ? imm.	2	58001 et 58002 : Gratien, <i>aes</i> 2, Lyon, 381-382, <i>RIC</i> IX 28a1, rognés
608 - H ad.	2	60801 : Ind., <i>aes</i> 4 VOT/MVL], 378-435 ; 60804 : Valentinien I, <i>aes</i> 3, Arles, 367-375, <i>RIC</i> IX 17a ix
691 - F ad.	1	69104 : Magnus Maxime, <i>aes</i> 2, Lyon, 386, <i>RIC</i> IX 33 2
701 - F ad.	1	70103 : Marc Aurèle, sesterce, Rome, 174-177, <i>RIC</i> III 1147/1205/1222
731 - F ad.	1	73101 : Imit. <i>Gloria exercitus</i> 2 enseignes, <i>aes</i> 4, ca 330-366

Figure 2 – Dépôts monétaires dans des sépultures antiques.

Les 22 défunts accompagnés d'offrandes monétaires sont principalement des adultes (82 %), sauf deux immatures (sép. 266, d'environ 3 ans et de statut social élevé, et sép. 580, âgé de 5-10 ans) et deux adolescents (sép. 237, mort vers ses 17 ans de violences interpersonnelles, probablement au combat, et sep. 722, une adolescente). Les proportions de femmes et d'hommes sont comparables avec huit et neuf occurrences pour chaque genre, le sexe de cinq squelettes étant indéterminé. Le positionnement est classiquement variable pour la période³, mais il se révèle majoritaire au niveau du crâne – un tiers des localisations – et plus particulièrement sur les mandibules (figure 3).

Position		Nombre
Crâne	Mandibule (6), bouche (2), crâne (1), proche crâne (3)	12
Membres sup.	Épaule (3), humérus (1), bras (3), avant-bras (1), main (1)	8
Tronc	Cage thoracique (3), rachis thoracique (1), bassin (2)	5
Membres inf.	Jambe (1), fémur (2), tibia (1), cheville (1), pied (1)	6
Indéterminé		3

Figure 3 – Localisation des monnaies déposées dans les 22 sépultures.

Les monnaies d'argent sont prépondérantes puisqu'elles représentent 38 % des dépôts. Il s'agit d'un antoninien trévière de Postume, frappé en 262, et de onze siliques émises entre la fin du IV^e siècle et le deuxième quart du suivant aux effigies d'Eugène, Arcadius, Constantin III, Honorius (6 ex.), Valentinien III. Celle d'Arcadius, percée derrière la nuque impériale⁴, figurait comme élément de décoration d'un collier constitué par ailleurs de perles, d'anneaux et de pendentifs (figure 4).



Figure 4 – Collier pectoral de la sép. 266 (© S. Le Maho, Inrap ; échelles diverses).

3. PILON 2013, p. 211-212 ; voir récemment DUCHEMIN 2020, p. 94-95.

4. Il s'agit de l'unique monnaie perforée du lot.



Figure 5 – Les siliques de la nécropole d'Évreux (© D. Biasi).

On constate également la présence d'espèces rognées contemporaines aux siliques⁵. Il s'agit d'un antonien de Gallien coupé (sép. 245), ainsi que de deux *aes 2* de Gratien (sép. 580) et d'une silique d'Eugène réduits en diamètre (sép. 722). Le rognage des siliques apparaît après les réformes monétaires de Magnus Maxime vers 384-385, et se développe entre l'accession de Constantin III, en 407, et le milieu du ve siècle⁶. La monnaie d'Eugène, très usée, rappelle par son aspect les multiples exemplaires mis au jour outre-Manche. L'existence de contacts avec l'Angleterre est assurée, du reste, par la découverte de deux plats en étain et plomb (*pewter* ; sép. 245, 400), récipients d'origine anglo-saxonne caractéristiques de contextes à forte présence militaire.

Parmi les onze siliques, pour lesquelles quelques liaisons d'empreintes ont été mises en évidence⁷, quatre sont officielles (sép. 237, 243, 266, 722) et six des imitations au nom d'Honorius. Cinq sont frappées au type *Victoria auggg* avec *Roma* assise à gauche sur une cuirasse, tenant une *Victoriola* et une haste renversée (figure 5).

Les spécimens copiant le type RIC X 1364 de l'atelier d'Arles⁸ ont une proximité de style marquée par une légende rétrograde au revers et, pour au moins deux d'entre eux, la marque d'atelier CONOB. Leurs caractéristiques métrologiques – *ca* 0,80 g et Ø 15,5 mm en moyenne⁹ – les distinguent sans ambiguïté des *argentei* pseudo-impériaux, nettement plus légers. Trois analyses par ICP-OES¹⁰ montrent que leur taux de fin varie entre 92 et 95 %, à l'instar de l'exemplaire milanais d'Eugène (figure 6).

N°	Autorité	Ag	Cu	As	Au	Pb	Sn	Zn
24505	Imitations Honorius	94,8	3,7	<0,1	0,95	0,45	<0,3	0,10
36204		92,2	4,6	<0,1	1,58	0,78	0,84	<0,05
72201	Eugène	92,3	4,5	<0,1	1,55	0,84	0,81	<0,05

Figure 6 – Analyses chimiques de siliques.

Le dépôt de monnaies d'argent, qui apparaît dans les tombes de Gaule septentrionale à la charnière des iv^e et v^e siècles, n'est plus uniquement symbolique dès lors qu'il implique le choix d'un métal, fort rare par ailleurs sur les sites d'habitat et de consommation¹¹. Cette pratique ne concerne d'ailleurs pas que les siliques, puisqu'on retrouve un antoninien de bon aloi de Postume associé à l'une d'elles (sép. 626).

- La pratique se développe dès la décennie 380 (PILON, PANOUILLOT 2020, p. 395) et perdure dans la 1^{re} moitié du ve siècle (HOLLARD 2001, p. 184).
- DEPEYROT 1984, p. 216 ; ABDY 2021. Le dépôt pyrénéen de Bèdeilhac, daté des années 408-411, en contient (BERDEAUX-LE BRAZIDEC, HOLLARD 2008).
- Liaison de revers entre la silique lyonnaise de Constantin III (inv. 23701) et un exemplaire découvert à La Roche à Lomme, en Belgique ; liaison de droit entre une imitation (inv. 36204) et un spécimen de la même trouvaille ; même paire de coins pour la silique trévière de Valentinien III (inv. 24309) et un exemplaire de Bâle-Kleinhüningen, en Suisse (LAFURIE 1987, pl. 24, n° 12). Ces informations nous ont été communiquées par Guillaume Blanchet, doctorant à l'Université de Caen Normandie, que nous remercions chaleureusement.
- Inv. 23718, 26621, 36204, 58802.
- Inv. 24505, 58802.
- Les auteurs remercient Karine Vielle (CEA Le Ripault, Monts, Indre-et-Loire), qui a réalisé ces analyses par spectrométrie d'émission atomique à source plasma à couplage inductif ; incertitude ± 10 % (sauf Ag : ± 5 %).
- DUCHEMIN 2020, p. 92-93.

À Évrecy, plusieurs groupes d'origines sociale et géographique distinctes se partagent l'espace sépulcral, sans concentration spécifique : une population locale modeste ; une petite élite appartenant au groupe culturel gallo-romain, accompagnée de mobiliers courants dans la région au IV^e siècle ainsi que de monnaies en bronze (sép. 269, 691, 701 par exemple) ; et enfin des militaires et leur famille, possiblement d'origine barbare, dont les tombes présentent des dépôts particuliers (figure 7) : parures féminines de tradition « germanique » (fibules à trompettes, discoïdes), objets du costume militaire (ceinturons, armes), siliques¹².

Sépulture	237	243	245	257	266	362	588	626	722
Sexe du défunt	H	F	H	H	F	F	H	H	F
Mobilier « germanique »		X			X	X			
Mobilier militaire et « germanique »				X				X	X
Mobilier militaire	X		X						

Figure 7 – Caractéristiques des sépultures avec siliques.

C'est le cas, par exemple, de l'homme de la sép. 245, mis en terre avec des (ses ?) armes : un fer de lance et une hache (figure 8). Les données anthropologiques montrent qu'il est mort d'un coup sur la tête, possiblement au combat, et qu'il présente des lésions traumatiques aux pieds consécutives à une chute de hauteur¹³. Celui de la sép. 626, inhumé avec un ceinturon, des fers de lance, des pointes de flèches et de javelines, présente quant à lui des lésions pathologiques certes insuffisantes



Figure 8 – Partie supérieure de la sép. 245 avec dépôts autour de la tête : hache, fer de lance, paire de forces, seau, verreries ; la siliqua est visible dans la bouche (© K. Chanson, Inrap).

12. BERDEAUX-LE BRAZIDEC, HOLLARD 2008.

13. Conflit fémoro-actébalulaire à droite ; plusieurs traumatismes anciens et récents, deux fractures sous-chondrales des Calcanéens sans doute liées à une chute de hauteur ancienne, possible entorse cheville droite (liée au même événement ?), et surtout traces d'un coup fatal sur le crâne.

pour établir un diagnostic de cavalier, mais qui permettent de ne pas exclure l'hypothèse¹⁴. D'autres défunts portent d'importantes traces de blessures, dont quatre sont inhumés eux aussi avec des monnaies¹⁵.

Les dépôts monétaires de tombes mis au jour à Évrecy sont caractéristiques du syncrétisme des pratiques funéraires qui se met en place à la charnière des IV^e et V^e siècles entre l'Elbe et la Loire. Des groupes germaniques commencent alors à se déplacer et à s'installer, peu nombreux au regard des populations autochtones mais de statut social élevé. Ils introduisent de nouvelles modes dans l'habillement, la parure, l'armement, très vite partagées par une partie de la population¹⁶. Il en va de même pour les pratiques funéraires qui voient se poursuivre le dépôt d'espèces romaines en bronze, mais aussi se développer une sélection des monnaies d'argent. De ce point de vue, Évrecy s'avère un cas exceptionnel pour la première moitié du V^e siècle et la partie occidentale du vaste territoire concerné.

Cette évolution concerne un très petit nombre d'individus dans les nécropoles, souvent considérés comme originaires du *barbaricum*. Certains ne le sont pas, mais cherchent à s'inscrire dans cette nouvelle culture matérielle belgo/gallo franque¹⁷. Les liaisons de coins précitées suggèrent une origine lointaine pour le groupe « militaire » d'Évrecy, peut-être voisine de la Belgique actuelle. La *Notitia Dignitatum* signale la présence de troupes d'origine germanique, *laeti* bataves et *gentiles* suèves, relevant de la préfecture de Bayeux. En attendant les résultats d'analyses isotopiques au strontium, destinées à préciser l'origine géographique des individus concernés (sép. 237, 245, 266, 626), un lien peut être postulé.

Après la période tardo-antique, la nécropole fonctionnera de manière continue jusqu'à la fin du VII^e siècle, mais avec des dépôts plus simples (boucles d'oreille, éléments de ceinture en fer ou en bronze), caractéristiques d'une population mérovingienne formant une petite communauté villageoise devenue ordinaire.

Bibliographie

- ABDY 2020 : R. ABDY, The phenomenon of coin clipping in sub-Roman Britain, dans *Argentum Romanorum sive Barbarorum. Permanence et évolution des usages monétaires de l'argent du IV^e au VI^e siècle dans l'Occident romain*, Actes des 2^{èmes} Rencontres internationales de numismatique (12-13 octobre 2017, Caen), J. CHAMEROY, P.-M. GUIHARD (dir.), Mayence, 2020, p. 135-149.
- BERDEAUX-LE BRAZIDEC, HOLLARD 2008 : M.-L. BERDEAUX-LE BRAZIDEC, D. HOLLARD, Le dépôt de siliques à Bédailhac-et-Aynat (Ariège) : un témoin de la présence des troupes de Constantin III (407-411) dans les Pyrénées ?, *CahNum*, 177, 2008, p. 21-33.
- DEPEYROT 1984 : G. DEPEYROT, La silique à la fin du IV^e siècle, dans *La Zecca di Milano*, *Alli dei Convegno internazionale di studio*, Milano, 9-14 mai 1983, Milano, 1984, p. 199-216.

14. Enthésopathies à l'humérus gauche, conflit fémoro-acétabulaire au fémur gauche.
15. Fracture non consolidée (coup de hache) sur le pariétal gauche (sép. 237) ; incision non perforante mais non consolidée (sép. 265) ; fracture ancienne du fémur et luxation du pied (sép. 355) ; épisode traumatique important (7 lésions) survenu environ 3 mois avant décès (sép. 420) : THOMANN 2019, tome III.
16. DUCHEMIN 2020, p. 93.
17. DUCHEMIN 2020, p. 96-97.

- DUCHEMIN 2020 : J.-P. DUCHEMIN, Usage des monnaies d'argent en contextes funéraires en Gaule du Nord (IV^e-VI^e s.) : entre évolution de l'économie et choix culturels, dans *Argentum Romanorum sive Barbarorum. Permanence et évolution des usages monétaires de l'argent du IV^e au VI^e siècle dans l'Occident romain*, Actes des 2^{èmes} Rencontres internationales de numismatique (12-13 octobre 2017, Caen), J. CHAMEROY, P.-M. GUIHARD (dir.), Mayence, 2020, p. 89-101.
- HOLLARD 2001 : D. HOLLARD, Un dépôt monétaire de bronzes romains datant du V^e s. ap. J.-C. à « Boussargues » (Argelliers, Hérault), *Revue archéologique de Narbonnaise*, 34, 2001, p. 181-185.
- LAFaurie 1987 : J. LAFaurie, Les dernières émissions impériales de Trèves au V^e siècle, dans *Mélanges de numismatique offerts à Pierre Bastien à l'occasion de son 75^e anniversaire*, H. HUVELIN, M. CHRISTOL, G. GAUTIER (éd.), 1987, p. 297-323.
- PILON 2013 : F. PILON, Le dépôt monétaire en contexte funéraire à l'époque romaine : étude d'une pratique à l'échelle d'une micro-région, dans *La numismatique pour passion. Études d'histoire monétaire offertes à Suzanne Frey-Kupper par quelques-uns de ses amis à l'occasion de son anniversaire 2013*, S. FREY (éd.), Série Études de numismatique et d'histoire monétaire, 9, Lausanne, 2013, p. 195-216.
- PILON, PANOUILLOT 2020 : F. PILON, B. PANOUILLOT, Réforme et rognage de la monnaie de bronze en Occident durant l'usurpation de Maxime : le témoignage d'une bourse découverte à Reims (Marne), *BSFN*, 75-10, 2020, p. 389-396.
- THOMANN 2019 : A. THOMANN (dir.), *Une nécropole de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge à Évrecy, Saint-Aubin-des-Champs, (Calvados)*, Rapport de fouille, Cesson-Sévigné, Inrap, 7 vol., 2019, 3354 p.

Marie-Laure LE BRAZIDEC*, Marion STEF**, Bruno JANÉ^Δ, Laurent SCHMITT^{ΔΔ}
« In memoriam Xavier Lorient », *solidus* de Valens découvert à Verdun (Meuse)

Il y a exactement neuf ans, Xavier Lorient nous quittait. Tous ceux qui l'ont côtoyé ne l'ont pas oublié. C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons aujourd'hui cette communication afin d'honorer sa mémoire et de rappeler, si besoin en est, l'importance de son œuvre et plus particulièrement en ce qui concerne les monnaies d'or isolées d'époque romaine. Cette communication s'inscrit également dans le cadre des recherches du PCR MONELOR, consacré aux monnaies et monnayages dans l'espace lorrain, auquel les auteurs participent.

Une découverte inédite à Verdun

La monnaie que nous avons l'avantage de vous présenter est un *solidus* de l'empereur Valens (364-378), découvert à Verdun (Meuse), place de la cathédrale d'après

* Membre titulaire de la SFN, chercheur-numismate indépendant associé aux UMR 5140 (ASM, Montpellier) et 5608 (TRACES, Toulouse), membre du PCR MONELOR ; mlaurelebrazidec@gmail.com

** Directrice du musée de la Prinerie - Communauté d'agglomération du Grand Verdun ; mstef@grandverdun.fr

^Δ Doctorant en histoire CRULH-UR 3945, Université de Lorraine, musée de La Cour d'Or - Eurométropole de Metz, membre du PCR MONELOR ; bjane@eurometropolemetz.eu

^{ΔΔ} Membre titulaire de la SFN et membre du PCR MONELOR ; laurent.schmitt1957@gmail.com

l'inventaire du musée de la ville, par qui il a été acheté le 29 août 1905. Ce *solidus*, conservé au musée de la Prinerie à Verdun, a été trouvé vraisemblablement entre les années 1885 et 1905 lors de travaux réalisés place de la cathédrale à Verdun.

La ville antique de Verdun est située sur de nombreuses voies fluviales ainsi que sur l'ancienne voie romaine reliant la cité de Metz à celle de Reims¹. L'actuelle place de la cathédrale est localisée dans le secteur de l'ancien *castrum*². C'est au sein de celui-ci, que dès le dernier quart du III^e siècle la vie économique, politique et sociale verdunoise se concentre³. Au IV^e siècle, de par sa localisation auprès des voies stratégiques militaires, Verdun est pleinement imbriquée dans le maillage défensif de l'Empire⁴. De ce fait, une présence militaire au sein de son *castrum* pourrait expliquer la trouvaille de cette monnaie d'or.

Dans les dernières années du XIX^e siècle, un système de chauffage ainsi que l'éclairage électrique sont installés dans la cathédrale⁵. Il est probable que la découverte de ce *solidus* ait eu lieu lors de ces travaux. Notons également que le 30 octobre 1906, la cathédrale de Verdun est inscrite au titre des Monuments historiques⁶.

Cette trouvaille, non signalée dans les travaux de F. Liénard⁷ ni de M. Toussaint⁸, n'est pas non plus répertoriée dans la *Carte archéologique* consacrée à la Meuse⁹.

L'ancienne fiche d'inventaire de cette monnaie (figure 1), qui précise sa provenance, indique que le buste impérial du droit est « tourné à g. ». Ceci est une erreur de description. La description du revers ne présente, quant à elle, aucune incohérence.

R. Restitutio rei publicae
497 P. Valen 364-378
 D. N. Valen | S. P. F. aug.
 Buste Diadème tourné à g.
 R. L'Empereur tenant de la r. la labarre
 et de la g. une victoire
 époque : A. R.
 tr. pl. cathédral
 Consulter :
 Série N° **2,149**
 N° d'inv° **30** Carton N° **116** **20**
 Don de M. Achet de la Ville pour le Musée.
 Or

7813	2141				P.B.	
	198					
7814	2143				P.B.	
	198					
7815	2146				P.B.	
	198					
7816	2147				P.B.	
	198					
7817	2143				P.B.	
	198					
30	2149	Valen	R. Restitutio rei publicae		Dr.	
	199					
7818	2150	Valen	R. Gloria Romanorum		P.B.	
	199					
7819	2151				P.B.	
	199					
7820	2152				P.B.	
	199					
	2153				P.B.	
	199					

Figure 1 – Fiche d'inventaire du *solidus* de Valens découvert à Verdun (à gauche) et registre d'inventaire (à droite).

- JANÉ, STEF 2019, p. 22.
- GEORGES 2015, p. 48-49.
- GIRARDOT 1982, p. 16.
- FORT et al. 2021.
- GEORGES 2015, p. 106.
- GEORGES 2015, p. 106.
- LIÉNARD 1881-1885.
- TOUSSAINT 1946.
- CAG 55, commune 545, p. 561-579.

Description

Solidus, Rome, 364, 2^e officine, 4,50 g, 20 mm, 12 h (figure 2).
Musée de la Prinerie, inv. B.2149

- D/ D N VALEN-S P F AVG. « Dominus noster Valens Pius Felix Augustus » (Notre seigneur Valens pieux heureux Auguste). Buste diadémé, drapé et cuirassé à droite, vu de trois quarts en avant (A'a) ; le diadème est perlé.
- R/ RESTITVTOR – REIPVBLICAE/ -|-// • RB (palme). « Resitutor Reipublicæ » (Restaurateur de la chose publique). L'empereur debout de face, la tête tournée à droite, vêtu militairement, tenant le *labarum* chrismé de la main droite et un globe nicéphore de la main gauche.
- Cohen VIII, 108-329 ; RIC IX, 117-2c8 ; RCV 5, 19545 ; DEPEYROT 1996, II, 149, 27.2B.



Figure 2 – *Solidus* de Valens, musée de la Prinerie
(© Michel Petit - Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ; × 2).

Ce type est très classique et a été frappé pour les empereurs – et frères – Valentinien I^{er} et Valens, pendant la plus grande partie du règne, mais principalement entre 364 et 367 par l'atelier de Rome. Pour cette émission, l'atelier fonctionne avec quatre officines (P, B, T et Q), la marque étant précédée d'un globule et suivie d'une palme. Les officines P et T frappaient pour Valentinien I^{er} et B et Q pour Valens. Cependant, G. Depeyrot signale un exemplaire de la 4^e officine conservé à Trèves pour Valentinien I^{er} et un exemplaire de Valens pour la troisième officine qui se trouve à Leiden¹⁰.

Pour la deuxième officine, • RB (palme), G. Depeyrot a recensé au total 15 exemplaires dont 7 conservés dans des musées et 8 passés en vente. Nous ne sommes pas en présence d'une émission rare. Pour cette émission, G. Depeyrot a relevé 26 *solidi* de Valentinien I^{er} (P : 13 ex. ; T : 12 ex. Q : 1 ex.) et 29 pour Valens (B : 15 ex. ; T : 1 ex ; Q : 13 ex.). Il faut ajouter à cet inventaire un exemplaire de la première officine pour Valentinien I^{er} trouvé dans les fouilles du Rhône à Arles en 2007 et qui a été présenté ici même lors de la séance du mois de novembre 2021¹¹.

10. DEPEYROT 1996, p. 149 ; 2004, p. 40.

11. LE BRAZIDEC *et al.* 2021.

Si nous examinons maintenant les trouvailles de monnaies isolées pour l'empereur Valens, nous comptabilisons 47 mentions dans *L'or monnayé* II, 8 de plus dans le premier supplément de X. Lorient, enfin 11 dans le supplément de X. Lorient, publié dans *Trésors Monétaires* XXV. Nous pouvons ajouter 25 exemplaires de plus figurant dans l'inventaire de R. Bland pour la Grande-Bretagne. Soit un total de 91¹².

Penchons-nous ensuite sur les trouvailles de monnaies d'or isolées dans le département de la Meuse : aux 25 trouvailles de *L'or monnayé* II, nous pouvons ajouter les deux mentions du premier supplément et les deux monnaies du second supplément, nous arrivons ainsi à un total de 29 monnaies d'or isolées, sans compter six mentions supplémentaires pour le matériel non retenu. Sur cet ensemble, nous n'avons aucune mention ni pour Valens, ni pour Verdun pas plus que pour le règne conjoint de Valentinien I^{er} et de Valens (364-375). La découverte de Verdun vient donc s'ajouter à celles du département.

Afin de compléter cette étude, nous avons recherché dans les inventaires publiés pour la Gaule et la Bretagne et nous n'avons retrouvé qu'une seule mention de *solidus* de Valens pour cette émission de l'atelier de Rome trouvé en Grande-Bretagne, à Silchester, émanant de la quatrième officine¹³.

Xavier Lorient et Jean-Pierre Callu nous ont ouvert la voie il y a plus de 30 ans maintenant, nous permettant d'avoir une vision de la circulation monétaire en Gaule à partir des trouvailles isolées de monnaies d'or. Nous sommes heureux de pouvoir continuer à alimenter ce réservoir de connaissances, en insistant particulièrement sur la richesse documentaire des registres d'inventaires muséaux qui nous révèlent l'existence de trouvailles souvent tombées dans l'oubli car non référencées dans les grands répertoires du XX^e siècle.

Bibliographie

CAG 55 : F. MOUROT, *Carte archéologique de la Gaule : La Meuse* (55), Paris, 2002.

Cohen VIII : H. COHEN, *Description des monnaies frappées sous l'Empire romain communément appelées médailles impériales*, 2^e édition, tome VIII, Paris, 1892.

RCV 5 : D.R. SEAR, *Roman Coins and their Values, volume five, The Christian Empire: the Later Constantinian Dynasty and the Houses of Valentinian and Theodosius and their successors Constantine II to Zeno*, AD 337-491, London, 2014.

RIC IX : J. W. E. PEARCE, *The Roman Imperial Coinage, vol. IX Valentinian I - Theodosius I*, London, 1933.

BLAND, LORIENT 2010 : R. BLAND, X. LORIENT, *Roman and Early Gold Coins found in Britain and Ireland, with an appendix of new finds in Gaul*, Royal Numismatic Society Special Publication, 46, London, 2010.

CALLU, LORIENT 1990 : J.-P. CALLU, X. LORIENT, *L'or monnayé II. La dispersion des aurei en Gaule*, Cahiers Ernest-Babelon, 3, Juan-les-Pins, 1990.

DEPEYROT 1996 : G. DEPEYROT, *Les monnaies d'or de Constantin II à Zénon (337-491)*, Moneta, 5, Wetteren, 1996.

12. CALLU, LORIENT 1990, p. 566 ; BLAND, LORIENT 2010, p. 360 ; LORIENT 2013, p. 338. Sur cet ensemble, plus de la moitié des pièces identifiées proviennent de l'atelier de Trèves pour le type RESTITVTOR - REIPUBLICAE.

13. BLAND, LORIENT 2010, p. 163, n° 221.

- DEPEYROT 2004 : G. DEPEYROT, *L'or du Bas-Empire. Inventaire justificatif des tomes 1 et 2*, Moneta, 40, Wetteren, 2004.
- FORT et al. 2021 : B. FORT, A. HOSTEIN, S. JANNIARD, M. KASPRZYK (dir.), *La présence de l'État dans l'Est de la Gaule durant l'Antiquité tardive (250-450 ap. J.-C.)*, Dijon, 2021.
- GEORGES 2015 : M. GEORGES, *La cathédrale de Verdun. Des origines à nos jours*, Nancy, 2015.
- GIRARDOT 1982 : G. GIRARDOT (dir.), *Histoire de Verdun*, Toulouse, 1982.
- JANÉ, STEF 2019 : B. JANÉ, M. STEF, *Le monnayage des princes-évêques de Verdun (Xe-XVIIIe siècles) : une prestigieuse collection du musée de la Princerie*, Gand, 2019.
- LE BRAZIDEC et al. : M.-L. LE BRAZIDEC, J. LATOURNERIE, G. DUPÉRRON, L. LONG, Deux solidi découverts dans le Rhône à Arles (Bouches-du-Rhône) et les trouvailles de monnaies d'or isolées à Arles, *BSFN*, 76-9, 2021, p. 395-402.
- LIÉNARD 1881-1885 : F. LIÉNARD, *Archéologie de la Meuse, description des voies anciennes et des monuments aux époques celtiques et gallo-romaine*, 3 tomes, Verdun, 1881-1885.
- LORIOT 2013 : X. LORIOT, Vingt ans après... Supplément à l'inventaire des trouvailles de monnaies d'or isolées faites en Gaule romaine (44 av.-491 apr. J.-C.), *TM*, XXV, 2013, p. 257-340.
- TOUSSAINT 1946 : M. TOUSSAINT, *Répertoire archéologique du département de la Meuse (période gallo-romaine)*, Paris, Contant-Laguerre, 1946.

Olivier MICHEL*

Un faux-monnayage à la Monnaie de Rennes en 1588 ?

Une précédente communication a été consacrée à la découverte d'un demi-franc, frappé à Rennes en 1590¹. Cette monnaie possède la particularité de présenter le portrait d'Henri III, mais une légende au nom d'Henri IV, type inédit (figure 1), pour tant présent dans la collection Cote du médailleur de la BnF.



Figure 1 – Demi-franc d'Henri IV au portrait d'Henri III, Rennes, 1590
(6,81 g ; 28 mm ; × 1,5).

La série des demi-francs de ces deux souverains avait illustré le texte, dont les dates s'échelonnent de 1587 à 1605, dont un exemplaire de 1588 (figure 2).

* Membre correspondant. Doctorant, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, Université de Bretagne Occidentale, Brest ; numisren@yahoo.fr

1. MICHEL 2019.



Figure 2 – Demi-franc d’Henri III, Rennes, 1588
(6,52 g ; 29 mm ; × 1,5).

Pourtant, il s’avère que cette dernière monnaie n’aurait pas dû exister. En effet, même si l’absence des registres de délivrance² pour cette année 1588 ne permet pas de vérifier son éventuelle frappe, elle ne figure pas non plus dans une source dont la fiabilité est malheureusement très faible, à savoir les procès-verbaux de réception des boîtes au Contrôle de la recette générale des boîtes³. De même, les états de fabrication⁴ de la Cour des monnaies ne notent eux aussi aucune mention de demi-franc, contrairement à celle d’écus d’or au soleil et leurs demis, des quarts et des huitièmes d’écu, ainsi que des doubles et deniers tournois de cuivre fin.

La Monnaie de Rennes en 1588

Cette Monnaie est la plus importante du royaume pour la frappe de l’argent dès le début du règne d’Henri III. Ainsi, Guillaume Panaget, maître de 1577 à 1587, monnaya un total de 460 263 marcs (11 t) d’argent malouin. Trouvant la ferme trop élevée, il ne postule pas pour le renouvellement de la maîtrise. C’est Alexandre Bedeau qui remporte les enchères pour les années 1587-1595. Ancien maître de la Monnaie de Bourges de 1579 à 1581 puis de celle d’Angers avec son frère Pierre depuis 1583, il choisit pour Rennes une tête d’aigle tournée à droite comme différent (figure 3).



Figure 3 – Tête d’aigle, différent d’Alexandre Bedeau pour Rennes.

2. AN Z^{1b} 941.
3. AN Z^{1b} 302.
4. AN Z^{1b} 334.

Pour remporter les enchères sur la Monnaie, il s'engage à un fait-fort annuel de 12 500 marcs d'argent et 200 marcs d'or. La ferme annuelle est établie à 950 écus, avec 77 écus de dédommagement dû au roi pour chaque millier de marcs non monnayé⁵.

Alexandre Bedeau

Il se montre un organisateur efficace, peut-être du fait de l'expérience acquise lors de ses deux maîtrises précédentes. En effet, contrairement à ce qui pouvait être observé lors de la maîtrise de Panaget, les officiers sont tous présents lors des délivrances (sauf le tailleur), les registres de délivrances sont bien tenus et le procès-verbal de clôture des boîtes correspond au total des délivrances.

Technicien habile, il fait frapper des monnaies dont les poids et titres reportés sont très proches des spécifications des ordonnances. Les gardes vérifient le poids des monnaies frappées à partir de monnaies prises au hasard, pour un poids de neuf marcs pour l'argent, trois marcs pour l'or. Pour Bedeau, ils ne rapportent qu'en de rares occasions des faiblesses de titre ou de poids des monnaies lors des délivrances⁶. Un exemple : en 1587, le maître fait frapper 1 193 marcs de demis et quarts de francs, soit environ 20 000 équivalent demi-francs. Sur les seize délivrances de ces monnaies, seules quatre seront jugées faibles de poids pour des valeurs minimales de respectivement douze, onze, neuf et six grains en neuf marcs (soit 41 472 grains). La Chambre des comptes de Tours tenant Cour des monnaies confirme régulièrement la justesse de poids, voire de titre, des monnaies en boîte⁷. Dans ces conditions, il arrive à de nombreuses reprises que les compensations dues au roi pour les faiblesses soient jugées comme suit : « Néant » (figure 4).

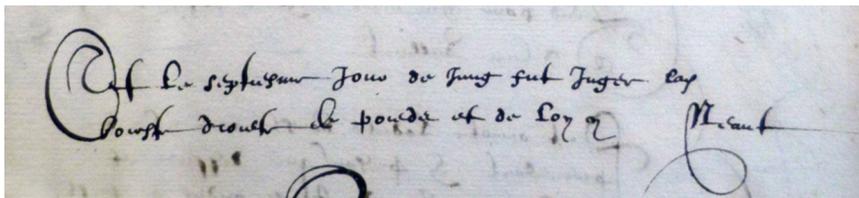


Figure 4 – Jugement des écus d'or de la boîte de 1593
(AN Z^{1b} 334).

Le maître possède très certainement par ailleurs un pouvoir de persuasion important. En effet, après avoir réussi à mettre de l'ordre dans la Monnaie, il convainc l'ancien capitaine de Rennes, René de Montbarot, premier maire de la ville en 1592, de le cautionner en 1598 pour la ferme des devoirs sur les vins entrant en Bretagne, et ce, trois ans après son départ de Rennes en 1595.

5. MICHEL 2022, p. 278.

6. AN Z^{1b} 941.

7. AN Z^{1b} 334.

Le demi-franc de 1588, un oubli, un faux ?

L'aspect de cette monnaie ne suscite guère de doute quant à son authenticité. En effet, elle semble frappée avec un coin portant le dernier portrait d'Henri III, apparu en cours d'année précédente, portrait qui sera utilisé jusqu'en 1590 pour le demi-franc d'Henri IV en l'absence de poinçon d'effigie du nouveau roi.

L'absence de toute trace de cette monnaie dans les registres de délivrances fournis à la Chambre des comptes ou le compte de l'année 1588 fait par cette dernière est étrange. En effet, même si le demi-franc de 1590 n'apparaît pas ultérieurement dans les délivrances, il figure bien dans le procès-verbal de fermeture des boîtes et quelques exemplaires seront emboîtés. Un silence total sur une fabrication exige une négligence dans le rapport de délivrance et un oubli de mise en boîte de la part des personnes présentes, qui comprennent les officiers et le maître, soit habituellement six personnes à Rennes, contre quatre à Nantes.

Toutefois, l'anomalie la plus importante de cette monnaie se rapporte à son poids. En effet, ce dernier s'avère très faible, à 6,52 g, pour un poids théorique de 11 deniers 1 grain, soit 7,038 g. Cette faiblesse de 0,52 g, soit 9 grains pour une seule monnaie, contraste avec la qualité métrologique du travail habituel de Bedeau et la monnaie aurait dû être écartée et refondue. Pour ce type monétaire, une telle faiblesse n'a été constatée ou dépassée que trois fois l'année précédente, mais pour un poids de 9 marcs de monnaies, soit 2,203 kg ! De plus, l'état de conservation de la monnaie ne permet pas d'incriminer un frai ou un rognage important, du fait de la légende complète.

L'hypothèse d'une fausse monnaie réalisée dans les murs de la Monnaie, avec son matériel, peut dès lors être envisagée. En effet, même s'il est un technicien remarquable, Bedeau est loin de s'avérer un homme honnête. Il sera condamné à plusieurs reprises pour vol ou délits financiers. L'affaire la plus importante se rapporte aux frappes de l'année 1588. Bien que celles-ci lui aient procuré un profit personnel de 4995 écus, à raison de 4 sols 6 deniers par marc, Bedeau profite du transfert des compétences de la Cour des monnaies à la Chambre des comptes de Tours en février 1588 pour ne pas payer en 1589 ses dettes au roi, qu'il dit avoir payées à Paris. Il soutient devant le Conseil du roi avoir payé 5235 écus et demande de plus la remise de son fait-fort du fait de l'isolement de Rennes et de l'effondrement des apports depuis la condamnation de Mercœur par le Parlement de Bretagne.

Ultérieurement, il avoue devant la Chambre des comptes avoir menti. Il est alors condamné avec son frère Pierre, caution, à payer chacun une amende de 33 écus, moitié pour le roi, moitié pour les pauvres de l'hôpital de Tours (figure 5). De plus, il doit payer sa dette et une indemnité de retard au denier 12 de 350 écus 34 sols 3 deniers.

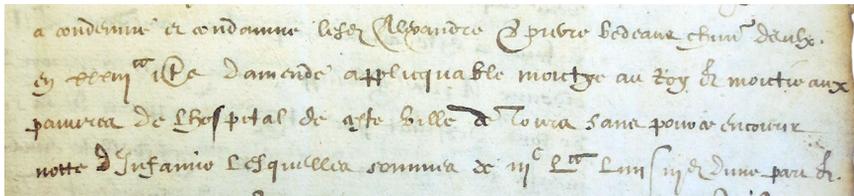


Figure 5 – Condamnation des frères Bedeau par la Chambre des comptes de Tours (AN Z^{1b} 19).

Une deuxième condamnation de la Cour des monnaies, pour un motif non cité, apparaît dans le bilan 1595 des frappes de 1594. Par ailleurs, Bedeau sera encore une fois condamné par la Cour des monnaies en 1585 par la Cour des monnaies à rendre le matériel de frappe, les balances et les meubles de la Monnaie de Rennes, qu'il a emportés à la fin de son bail, si bien que l'existence de monnaies frappées sous la direction de son successeur éphémère, Jacques Prieur, n'est pas certaine. Enfin, du fait de sa mauvaise gestion de la ferme des devoirs sur les vins entrant en Bretagne, il refuse une fois de plus de payer aux États les sommes prévues et se retrouve en prison à Nantes, ses biens et ceux de sa caution mis sous séquestre. Tout ceci montre que Bedeau se montrait d'une honnêteté toute relative, ce qui a pu le conduire à des malversations à l'intérieur de la Monnaie de Rennes.

Les complicités nécessaires dans la Monnaie

La frappe nécessite une pile au millésime 1588, neuve ou regravée sur un coin antérieur. Le tailleur rennais Bodet peut être sollicité, à moins de faire appel à un autre graveur connu. De plus la croix feuillue s'avère plus facile à réaliser que le portrait du roi. Un garde doit fermer les yeux, peut-être même apporter un trousseau, puisque le coffre du roi ne comporte qu'une serrure au lieu des deux réglementaires. Cette anomalie, relevée en 1581 lors de la visite de la Monnaie par deux conseillers de la Cour des monnaies⁸, persistait toujours en 1618⁹. Par ailleurs, il faut trouver un ouvrier pour fabriquer des flans légers et un monnayeur pour les frapper. Ceci suppose un réseau de complicités non négligeable, dont les membres encouraient de peines sévères, sinon la mort, s'ils étaient convaincus de crime de lèse-majesté.

L'ascendant de Bedeau s'est-il avéré suffisant, indépendamment de l'argent certainement promis, pour entraîner des complices dans cette aventure ? En tout cas, la disparition de Jacques Even, ancien maître de la Monnaie récompensé par Henri III d'un titre de monnayeur lors de son accession au trône, favorisait les choses. Ce lieutenant du prévôt des monnayeurs n'aurait certainement jamais toléré de telles malversations.

Un possible quart de franc de 1588, élément perturbant

Même si Sombart méconnaît l'existence du demi-franc, il signale néanmoins¹⁰ un quart de franc au millésime 1588, apparu dans une vente aux enchères le 21 mai 1973 à Roubaix. L'existence d'une telle monnaie vient contredire l'hypothèse d'un faux-monnyage, car quel intérêt Bedeau aurait-il eu de faire frapper des monnaies de petit module, nécessitant de faire graver des coins et de plus procurant un bénéfice moindre pour un travail identique ? Toutefois, il est peu vraisemblable que l'auteur ait eu la monnaie en main. Le catalogue de la vente n'a pas été retrouvé, ne permettant pas de vérifier la présence d'une photographie de la monnaie et sa qualité de quart de franc, qui en fait pourrait s'avérer n'être qu'un demi-franc rogné.

8. AN Z^{1b} 281.

9. AN Z^{1b} 400.

10. SOMBART 1997, p. 346.

Le demi-franc rennais de 1588, suite d'erreurs ou faux-monnayage ?

L'existence d'une monnaie non déclarée à la Cour des monnaies, absente des registres de délivrances et du procès-verbal de fermeture des boîtes, fait évoquer l'hypothèse d'une malversation. De plus, son poids très faible, contraire au travail remarquable constaté régulièrement pour le maître Alexandre Bedeau, renforce cette possibilité. Le caractère malhonnête confirmé de cette personne, manifestement très convaincante, vient appuyer la possibilité d'un faux-monnayage.

Toutefois, l'importance des complicités nécessaires à l'intérieur de la Monnaie, la lourdeur des condamnations encourues et la possible existence d'un quart de franc de la même année vient affaiblir la possibilité d'un monnayage illicite à l'intérieur des murs de la Monnaie de Rennes. Ceci sera pourtant constaté à Grenoble¹¹, Dijon et Reims à la fin du XVII^e siècle¹², comme cela fut le cas à Dinan en 1591¹³. Seule la découverte du quart de franc pourrait lever le doute. Dans ce cas, l'existence d'une monnaie de poids très faible, non déclarée par le maître à l'honnêteté toute relative et les cinq officiers signant le registre de délivrances, relève d'un concours de circonstances tout à fait invraisemblable.

Sources archivistiques : Archives nationales, Z^{1b}.Cour des monnaies de Paris

- Z^{1b} 19 Registre des expéditions faites en la Chambre des comptes transférée à Tours.
- Z^{1b} 281 Visite de la Monnaie de Rennes par Claude de Montpellier et Jean de Riberolles.
- Z^{1b} 302 Contrôle de la recette générale des boîtes.
- Z^{1b} 334 États de fabrication des ateliers monétaires, Rennes, 1549-1652.
- Z^{1b} 400 Règlements et matières administratives, 1616-1618.
- Z^{1b} 941 Comptes de fabrication, délivrance des boîtes, Rennes, 1541-1587.

Bibliographie

- CHARLET, CLAIRAND 2015 : Chr. CHARLET, A. CLAIRAND, Hôtel des monnaies et faux monnayage, RN, 172, 2015, p. 133-159.
- DUPLESSY 1980 : J. DUPLESSY, Quart d'écu de 1591 de Dinan, au nom de Henri III (inédit), BSFN, 35-1, 1980, p. 626-629.
- JAMBU 2012 : J. JAMBU, La circulation de la fausse monnaie métallique dans le royaume de France, du milieu du XVII^e à la fin du XVIII^e siècle (diffusion, perception, utilisation, élimination), dans *La fabrique du faux monétaire*, O. CAPOROSI, B. TRAIMONT (dir.), Toulouse, 2012, p. 83-102.
- MICHEL 2019 : O. MICHEL, *Les demi-francs frappés à Rennes, à propos d'un type inédit*, BSFN, 74-03, 2019, p. 58-61.
- MICHEL 2022 : O. MICHEL, *Les émissions monétaires en Bretagne pendant la Ligue, 1578-1599*, Thèse inédite d'Histoire sous la direction de Ph. Jarnoux et Y. Coativy, Université de Bretagne Occidentale, Brest, à soutenir le 27 janvier 2022.
- SOMBART 1997 : S. SOMBART, *FRANCIË IV Catalogue des monnaies royales françaises de François 1^{er} à Henri IV (1540-1610)*, Paris, 1997.

11. CHARLET, CLAIRAND 2015.

12. JAMBU 2012, n. 4.

13. DUPLESSY 1980.

Christian CHARLET*, Jean-Louis CHARLET**, Francesco PASTRONE***

Une monnaie monégasque récemment retrouvée, unique, connue seulement par les archives

Lors d'une vente aux enchères qui s'est déroulée en octobre 2021 à Monte-Carlo, les autorités monégasques ont acquis par préemption une pièce d'argent de 30 sols ou demi-écu du prince Honoré II de Monaco au millésime 1643. Cette pièce avait fait l'objet d'une notice spéciale de présentation dans le catalogue en raison de son grand intérêt¹.

L'existence de cette monnaie était attestée par des documents d'archives de l'époque qui établissaient irréfutablement la réalité de la frappe, en 1643, d'une série de monnaies d'argent de 60 sols ou écu, 30 sols ou demi-écu, 15 sols ou quart d'écu, 5 sols ou douzième d'écu. Jusqu'à présent, seul le douzième d'écu de 5 sols avait été retrouvé et on n'en connaît que deux exemplaires, au millésime 1644 toutefois, 1643 restant inconnu : celui du Cabinet des médailles de la BnF qui fut sans doute donné à Louis XIV via Mazarin vers 1650 car il figure dans l'inventaire de la collection royale dressé en 1685-1686² et celui de la collection de S.A.S. le Prince de Monaco qui est exposé au Musée des Timbres et des Monnaies de la Principauté qui a accueilli en 2020 les Journées numismatiques organisées par la SFN à Monaco.

La description de cette pièce de 30 sols retrouvée est la suivante (figure 1).

- D/ + (placée sous le buste) HONORATVS • II • D • G • PRINCEPS MONOECI. Buste cuirassé du prince, tourné à droite, portant en sautoir la croix du Saint-Esprit³. Ce buste est analogue à celui de la pièce de 5 sols précitée (figure 2).
- R/ + (placée à la pointe de l'écu) DVX • VALENT • PAR • FRANCIAE • ET • C : 1643. Écu de Monaco aux armes des Grimaldi à cinq rangées de fusées, surmonté de la légende DEO IVVANTE (« avec l'aide de Dieu », devise des Grimaldi) sous une couronne ducal.

La légende DVX • VALENT... signifie que le prince de Monaco était duc de Valentinois et pair de France. Le duché de Valentinois avait été érigé un siècle plus tôt en duché-pairie pour Diane de Poitiers, à laquelle Henri II l'avait donné, avant que cette terre et ce titre ne retournent à la couronne à la mort de la favorite. La mention ET • C (pour *et coetera*) concerne les autres titres donnés par Louis XIII à Honoré II lors de la signature du traité de Péronne le 14 septembre 1641 : marquisat des Baux de Provence et seigneurie de Saint-Rémy, comté de Carladez en Auvergne, baronnie des Buis en Dauphiné, etc.

* Membre d'honneur de la SFN, ancien historien de la Ville de Paris.

** Professeur émérite des Universités, membre correspondant de la SFN.

*** Numismate professionnel et éditeur d'ouvrages numismatiques à Monaco, membre correspondant de la SFN et membre, comme ses deux prédécesseurs du Comité de gestion du Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco (cf. *BSFN*, septembre 2021, p. 299).

1. CHARLET 2021a, p. 58-59.

2. Registres gamma 46 et 48 au Cabinet des médailles. Cette pièce fut sans doute donnée en même temps que deux pistoles en or aux millésimes 1648 et 1649. Cf. CHARLET, KIND 2017, p. 322-325.

3. Louis XIII donna à Honoré II ses croix personnelles du Saint-Esprit et de Saint-Michel lors de leur entrevue au camp de Perpignan en juin 1642. En numismatique, Honoré II est le seul prince étranger à porter la croix du Saint-Esprit sur ses monnaies.

Argent (11 deniers de fin, 916 millièmes) ; 32 mm ; 13,14 g : ce poids est un peu faible par rapport au poids théorique de 13,60 g pour la pièce de 30 sols. Mais la monnaie a circulé et elle semble avoir subi un petit prélèvement de métal.

Ce demi-écu de 30 sols, ainsi que les trois autres espèces de la même série (5, 15 et 60 sols) non retrouvées, furent frappés en exécution de l'article 9 du traité de Péronne, fondement et pierre angulaire des relations privilégiées entre la France et la Principauté de Monaco qui perdurent encore aujourd'hui, comme le prince Rainier III le rappelait en 1999.

Par cet article 9, le roi de France donnait au prince de Monaco plusieurs territoires en France en vue de compenser ceux qu'il perdait en Italie, confisqués par l'Espagne en représailles de l'alliance franco-monégasque contractée à Péronne. Honoré II ayant constaté dès 1642-1643 qu'il ne pouvait pas percevoir les revenus de ces terres françaises, estimé annuellement à 75 000 livres (25 000 écus), du fait que ces terres étaient grevées d'hypothèques, Louis XIII lui demanda de faire l'avance du remboursement aux créanciers, à charge de le rembourser ultérieurement. C'est alors que pour permettre à Honoré II de dédommager les créanciers en espèces ayant cours en France, le jeune Louis XIV (c'est-à-dire la régente Anne d'Autriche et Mazarin) accorda le privilège de *libre circulation* en France des monnaies monégasques d'or et d'argent sous réserve qu'elles respectent les mêmes caractéristiques de poids, titre, remède et valeur que les espèces françaises correspondantes. Ce privilège fut consenti par deux arrêts jumeaux du Conseil d'état du roi rendus le 16 octobre 1643. Louis XIV remboursera ultérieurement Honoré II en œuvres d'art, bijoux, pierreries, etc.⁴.

Honoré II fut averti quelques semaines avant le prononcé des deux arrêts qu'il allait bénéficier de ce privilège. C'est pourquoi il fit frapper dès septembre 1643, sans doute vers le 15-20 septembre, la série des quatre pièces d'argent (écu, demi, quart et douzième) sans attendre ce prononcé. Le 4 octobre 1643, atteste le curé de Monaco, Domenico Pacchiero, qui tenait un journal quasi-quotidien des événements survenus à Monaco, le *Giornale de la paroisse Saint-Nicolas de Monaco (1638-1656)*, ces quatre nouvelles monnaies⁵ furent offertes à la quête de la messe dite pour la fête du Très-Saint-Rosaire⁶. On peut supposer qu'il y eut ensuite une seconde émission l'année suivante 1644 puisque les deux exemplaires survivants de la pièce de 5 sols montrent ce millésime.

Ensuite, pendant quatre années, Honoré II dut cesser temporairement de faire battre ces monnaies émises dans le système français à cause de l'opposition acharnée de la Cour des monnaies de Paris à leur égard. Au xvi^e siècle déjà cette juridiction n'avait cessé de lutter contre le même privilège de *libre circulation* accordé par les rois de France à leurs cousins, les Bourbon-Albret pour leurs monnaies d'or et d'argent de Navarre-Béarn et les Bourbon-Montpensier pour leurs espèces analogues de la Dombes. La Cour refusa d'enregistrer le second arrêt du Conseil rendu le 16 octobre 1643⁷, de même qu'elle refusa d'enregistrer les lettres patentes consécutives adressées par

4. CHARLET, CHARLET 1997, p. 36, 49-57. Le premier arrêt du Conseil évoquait le remboursement des créanciers tandis que le second instituait le privilège de *libre circulation*.

5. Monnaies nouvelles par rapport à celles de la première émission en 1640 de monnaies monégasques frappées dans le système niçois du duc de Savoie.

6. PASSET, PASSET 1995, p. 77-168.

7. L'enregistrement du premier arrêt, non monétaire, ne relevait pas de sa compétence.



Figure 1 (× 1,5).



Figure 2 (× 1,5).



Figure 3 (× 1,5).



Louis XIV à Honoré II en septembre 1644⁸. Finalement, elle ne s'inclina de mauvaise grâce que le 8 janvier 1646 après avoir reçu plusieurs lettres de jussion, signées du roi, lui intimant d'obtempérer et d'enregistrer ces lettres patentes⁹. Honoré II put

8. L'original de ces lettres patentes, sur parchemin scellé du grand sceau de cire verte, est conservé aux Archives du palais princier de Monaco. Il a été exposé au Musée des Timbres et des Monnaies à l'occasion des Journées numismatiques de 2020.
9. CHARLET, CHARLET 1997, p. 36.

alors donner à bail sa Monnaie à un marchand lyonnais Antoine Montrozat le 25 septembre 1647. Des monnaies d'or et d'argent furent de ce fait frappées dans le système français à partir de 1648 : double pistole, pistole et demi-pistole en or, écu de 60 sols et ses divisions en argent, ainsi que des espèces de billon non couvertes par le privilège de *libre circulation* car elles étaient réservées aux besoins de la population monégasque et n'étaient diffusées que localement. Toutes ces monnaies ont été retrouvées, à l'exception de la demi-pistole¹⁰.

La découverte de la pièce de 30 sols 1643, outre son immense intérêt historique et patrimonial pour la Principauté de Monaco, permet aussi de lever une incertitude. En 1868, le numismate ligure Girolamo Rossi avait publié une « pièce », monnaie ou médaille, au millésime 1643, qu'il estimait être un quart d'écu de 15 sols¹¹ (figure 3). Toutefois, le motif du revers de cette « pièce » montrait un écusson monégasque entouré des deux ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, ce qui faisait plutôt penser à une médaille, une telle disposition se retrouvant sur une médaille d'Honoré II au millésime 1645. Aujourd'hui, grâce à la connaissance de la pièce de 30 sols 1643 récemment retrouvée, on peut considérer que cette « pièce », publiée par G. Rossi, était bien une médaille. La pièce de 15 sols 1643 reste donc à retrouver de même que l'écu de 60 sols au même millésime.

Par cette première émission de 1643, le prince de Monaco cessait de monnayer dans le système niçois du duc de Savoie, comme il l'avait fait en 1640 lors de sa première émission monétaire, pour s'aligner sur le système français. Cet alignement sera ensuite poursuivi de façon continue jusqu'au 1^{er} janvier 2002, date à laquelle l'euro remplacera le franc qui avait lui-même remplacé la livre des rois de France. Désormais, depuis cette date, c'est en euro(s) que sont libellées les monnaies métalliques monégasques.

Bibliographie

- CHARLET, CHARLET 1997 : Chr. CHARLET, J.-L. CHARLET, *Les monnaies des princes souverains de Monaco*, préface de S.A.S. le Prince Rainier III, Archives du Palais princier, Monaco, 1997.
- CHARLET 2021a : J.-L. CHARLET, *Monaco 2021*, Vente aux enchères de Monnaies d'exception (catalogue), Monaco, 22-23 octobre 2021, p. 58-59, n° 261 (commentaire).
- CHARLET 2021b : Chr. CHARLET, Une découverte extraordinaire : la pièce monégasque de 30 sols d'argent 1643, inédite et unique, *Bulletin numismatique*, 214, décembre 2021, p. 26.
- CHARLET, KIND 2017 : Chr. CHARLET, J.-Y. KIND, Trois des premières monnaies de Monaco (1644, 1648, 1649) provenant de l'ancienne collection royale conservée à la BnF, *BSFN*, 72-08, 2017, p. 322-325.
- PASSET, PASSET 1995 : I. PASSET, Cl. PASSET, *Le giornale de la paroisse Saint-Nicolas de Monaco (1638-1656) tenu par Don Pacchiero*. Manuscrit 515 des Archives du Palais. Traduction, notes et commentaires. *Annales monégasques, Revue d'histoire de Monaco*, 19, Monaco, 1995, p. 77-168.
- ROSSI 1868 : G. ROSSI, *Monete dei Grimaldi*, Oneglia, 1868.

10. Cette pièce est connue par un placard imprimé de 1650 affiché à Lyon par le conseiller en la Cour des monnaies Constant de Silvecane. Ce placard montre les dessins de toutes les espèces monégasques, d'or et d'argent, bénéficiaires du privilège de *libre circulation* en France.

11. Rossi 1868, p. 42-43 et supplément à la planche 9, n° 50.

CORRESPONDANCES

Georges GAUTIER*

Une frappe spéciale inédite en bronze de l'atelier de Trèves issue de coins d'*aurei*

Nous avons en 2019 consacré une étude d'ensemble aux frappes spéciales réalisées à Trèves à l'aide de coins d'*aurei* entre 297 et 307¹. Nous distinguons alors dans ce cadre trois groupes de monnaies. Le groupe 1 est composé de frappes spéciales en bronze et en argent dont le droit comme le revers proviennent de coins d'*aurei* connus. Le groupe 2 comporte des frappes en argent issues de coins de droit d'*aurei* également répertoriés, couplés à des coins de revers imités. Enfin, le groupe 3 rassemble des *argentei* dont les coins de droit sont ceux d'*aurei* jusqu'à présent non retrouvés, alors que leurs coins de revers sont clairement contrefaits, comme ceux du groupe 2.

Ce sont les frappes spéciales appartenant au groupe 1 que nous souhaitons évoquer ci-après, en présentant une monnaie de bronze, partiellement recouverte de dorure antique, comme tel est fréquemment le cas pour les autres exemplaires au nombre de treize appartenant à ce groupe et que nous avons précédemment publiés. Cette dorure était, à l'évidence, destinée à rehausser l'aspect extérieur des monnaies en question sans pour autant faire croire à leurs destinataires qu'il pouvait s'agir d'*aurei* en bonne et due forme. Nous avons toutefois, dans notre précédente étude, qualifié ces pièces de « frappes spéciales officielles » puisqu'elles ont été produites à l'aide de coins réguliers. Sur le plan de la chronologie, nous avons situé ces frappes spéciales en fonction de la datation admise pour les *aurei* dont elles partagent les coins. Il s'agit tout d'abord, en 297, d'émissions de l'atelier mosellan commémorant la reconquête de la *Britannia* par Constance l'année précédente puis, dans un second temps, de la célébration des décennales des Césars en 302 ainsi que celle des vicennales des Augustes en 303. Dans ce cadre, nous avons pu recenser des frappes spéciales aux noms de Dioclétien, de Constance et de Galère, Maximien faisant jusqu'à présent encore défaut.

L'exemplaire nouveau au nom de Constance dont nous avons eu très récemment connaissance emprunte, comme nous allons le voir, aux deux séries évoquées ci-dessus². En voici la description :

D/ CONST-ANTIVS N C. Buste nu et lauré à droite (rubans de type 2).

R/ HERCVLI CO-NSERVATORI. Hercule debout de face, tête à droite, appuyé sur sa massue, tenant un globe dans la main gauche, la peau de lion sur l'avant-bras gauche. -/-//PTR.

2,78 g, 1 h. ; RIC VI - ; collection privée (figure 1).

Cette frappe spéciale est inédite et particulièrement intéressante du fait que les coins d'*aurei* dont elle provient étaient déjà répertoriés séparément dans notre étude précédente. Le coin de droit de cette pièce porte la légende courte CONSTANTIVS N C. Il est le même que celui des nos 4-6 de notre catalogue de 2019, qui est couplé à des

* Ancien Président de la SFN.

1. GAUTIER 2019, p. 311-333.

2. Nous remercions vivement Myriam Phéline et Pierre Zanchi qui nous ont procuré la documentation concernant cette monnaie inédite.

revers de deux types. Le premier type (n° 4) montre l'Empereur debout dans un quadrigé de face accompagné de la légende PACATORES G-E-NTIVM et de la signature -/-//TR (figure 2). Ce type de revers est connu au sein du monnayage en or et figure en particulier sur des *aurei* du Trésor de Beaurains (nos 260-264 et 272-275)³. Le second type de revers n'est attesté que grâce à des frappes spéciales (nos 5-6 de notre catalogue précité). Il montre l'Empereur debout à gauche devant une figure féminine assise. Il est également complété de la signature -/-//TR et porte la légende ABVNDANTIA AVGG ET CAESS (figure 3). Nous avons alors placé ces monnaies liées par leur coin de droit à la frappe spéciale présentée ici en 297, date admise pour l'émission d'*aurei* tréviens signée -/-//TR. En revanche, nous avons daté de 303 une autre frappe spéciale (n° 9 de notre précédente étude) qui partage son coin de revers avec celle qui fait l'objet de la présente correspondance (figure 4). Elle porte au droit la légende longue CONST-ANTIVS NOB C et la même signature -/-//PTR qui apparaît à l'exergue des *aurei* de la seconde série de Trèves produite pour célébrer les vicennales des Augustes la même année. La légende courte de revers HERCVLI CONSERVATORI peut toutefois tempérer cette hypothèse de datation, ainsi que nous l'avons déjà indiqué.

Nous sommes donc, dans le cas présent, face à une double appartenance. D'une part, le coin de droit de cette nouvelle frappe spéciale est commun à plusieurs autres, issues de coins d'*aurei* utilisés en 297 et, d'autre part, du fait de la signature qu'elle porte, elle se rattache à une émission datée de 303.

Les constatations exposées ci-dessus peuvent enfin permettre, ainsi que nous le pensons à ce stade, de conclure que, dans le temps, le coin de droit qui partage cette nouvelle frappe spéciale avec trois autres monnaies a pu être utilisé à plusieurs reprises dans un intervalle de six années entre 297 et 303. Un tel cas de remploi différé dans le temps de coins de droit n'est pas unique et nous l'avons déjà constaté en ce qui concerne le monnayage en argent également produit à Trèves après la réforme. Nous nous contenterons donc une fois encore de noter que notre connaissance de ces « monnayages dérivés ou découlant » que constituent de telles frappes spéciales est particulièrement lacunaire. C'est pourquoi je me permets d'inviter nos consœurs et nos confrères, comme ceux de nos lecteurs qui pourraient disposer d'informations concernant des exemplaires supplémentaires appartenant à ces séries, à me les communiquer. Je les en remercie par avance.



3. BASTIEN, METZGER 1977, p. 106-107, 109-110.

Bibliographie

BASTIEN, METZGER 1977 : P. BASTIEN, C. METZGER, *Le trésor de Beaurains (dit d'Arras)*, Wetteren, 1977.
GAUTIER 2019 : G. GAUTIER, À propos des frappes spéciales en argent et en bronze réalisées à Trèves après la réforme monétaire de Dioclétien à l'aide de coins d'*aurei*, *RBN*, 165, 2019, p. 311-333.

Jens Christian MOESGAARD*

Sceat de Quentovic découvert au Danemark

Claus Feveile a récemment publié une synthèse très utile sur les sceattas (deniers d'argent frisons et anglo-saxons du VIII^e siècle) découverts au Danemark¹. En dehors des 280 pièces du *locus classicus*, l'*emporium* de Ribe dans le sud-ouest de la péninsule de Jutland, il s'agit de 41 exemplaires répartis sur 14 sites si l'on se tient aux frontières actuelles du Danemark. Ce chiffre représente une importante augmentation, en une génération, du nombre, non seulement de pièces, mais aussi de sites de découvertes, ce qui s'explique par la prospection à l'aide du détecteur à métaux, légale au Danemark. En effet, l'utilisation de ces pièces hors de Ribe, à peine perceptible il y a quelques années, apparaît désormais de manière avérée.

L'une de ces pièces est particulièrement intéressante d'un point de vue français. Il s'agit du sceat de la série J, type 72, datable de ca 710-725, découvert à Fugledegård, Tissø, sur l'île de Sélande (figure 1)². Le type 72 porte au droit deux têtes de profil affrontées et au revers, un oiseau debout vers la droite regardant en arrière. Il montre une grande variété de style. Le parallèle le plus proche de l'exemplaire de Tissø est celui découvert à Richborough (Kent, Angleterre³), surtout en ce qui concerne l'oiseau du revers.



Figure 1 – Sceat, Série J, type 72, découvert à Tissø, Danemark
(© Rasmus Holst Nielsen, Musée National du Danemark ; 0,79 g ; 11,5-12 mm ; × 3).

* Membre titulaire de la SFN. Professeur, Stockholm Numismatic Institute, Université de Stockholm. Membre permanent du CRAHAM, UMR 6273, CNRS/Université de Caen ; jens.christian.moesgaard@ark.su.se

1. FEVEILE 2019.
2. FEVEILE 2019, n° 12.2 ; Musée National du Danemark, Collection royale des monnaies et médailles, inv. FP 11947.
3. Illustré dans METCALF 1994, p. 356.

La série J, composée de plusieurs types de sceattas, est traditionnellement attribuée à la Northumbrie (nord de l'Angleterre). Cependant, Michael Metcalf a isolé le type 72, relativement rare, du restant de la série, proposant à titre d'hypothèse qu'il pourrait s'agir d'une imitation, de style dégénéré, fabriquée quelque part au Benelux⁴. Récemment, Bruno Foucray a proposé que ce type a pu être frappé à Quentovic, l'*emporium* du haut Moyen Âge localisé près de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais). Son argument est que si les 11 découvertes recensées en Angleterre ne représentent que 0,7 % des sceattas trouvés dans ce pays, et les 4 exemplaires du Dombourg (Pays-Bas), 0,4 % de ceux de ce site prolifique, les 3 exemplaires du Pas-de-Calais correspondent à 11,1 % du total départemental. Relativement, le type 72 est donc fortement surreprésenté dans le Pas-de-Calais, ce qui constitue un indice fort d'une fabrication locale à Quentovic⁵.

Désormais, nous pouvons donc ajouter une découverte danoise à la liste. Le lieu de découverte est le site d'élite de Tissø dans l'ouest de l'île de Sélande (figure 2).

Ce site, exploré aussi bien par la prospection au détecteur de métaux que par des fouilles archéologiques, est constitué d'une grande halle de banquet, d'un temple, ainsi que de bâtiments annexes et d'une zone artisanale et de commerce⁶. Il n'était pas habité en permanence, mais semble être un site princier, fréquenté occasionnellement. Lors des séjours du prince, des banquets et des rites étaient organisés, réunissant de nombreuses personnes. Le sceat fut découvert un peu au nord du manoir princier proprement dit. Il est percé et a probablement été porté en pendentif, perdant ainsi sa fonction monétaire.

Si la majorité des sceattas mis au jour à Ribe sont du type dit « Wodan/Monster », supposé frappé localement, la plupart des découvertes faites en dehors de cet *emporium* sont des « Continental Runic » ou des « Porcupines ». Ces derniers constituent une première vague d'utilisation de monnaies au Danemark, avant le début de la fabrication des « Wodan/Monster » à Ribe vers 720. Ils furent probablement fabriqués aux Pays-Bas et apportés au Danemark par des marchands frisons⁷. Le sceat de Quentovic a vraisemblablement suivi le même chemin.

Bibliographie

- FEVEILE 2019 : Cl. FEVEILE, Sceattas i Sydsjælland – fra ekspanderende friser til kontrollerende kongemagt, *By, marsk og geest*, 31, 2019, p. 21-43.
- FOUCRAY 2018 : Br. FOUCRAY, Un monnayage d'argent mérovingien attribuable à l'*emporium* de Quentovic : découvertes récentes et synthèse des connaissances, dans *Mine, métal, monnaie*, Melle, M. BOMPAIRE, G. SARAH (dir.), Genève, 2018, p. 189-208.
- JØRGENSEN 2010 : L. JØRGENSEN, Gudme and Tissø. Two magnates' complexes in Denmark from the 3rd to the 11th century AD, dans *Trade and Communication Networks of the First Millennium AD in the northern part of Central Europe: Central Places, Beach Markets, Landing Places and Trading Centres* (Neue Studien zur Sachsenforschung Band 1, 2010), B. LUDOWICI *et al.* (dir.), Stuttgart, 2010, p. 273-286.
- METCALF 1994 : D. M. METCALF, *Thrymsas and Sceattas in the Ashmolean Museum Oxford*, vol. 3, London, 1994.

4. METCALF 1994, p. 355-356.

5. FOUCRAY 2018, p. 196-205.

6. JØRGENSEN 2010 ; <https://danmarkshistorien.dk/leksikon-og-kilder/vis/materiale/en-stormands-residens-ved-tissoe-ca-550-1050> (consulté le 31 août 2021).

7. FEVEILE 2019, p. 31.



Figure 2 – Localisation du lieu de découverte du sceat (© Fabien Tessier, 2022).

COMPTE RENDU

DE LA SÉANCE DU 08 JANVIER 2022

Présidence : M^{me} Sylvia Nieto-Pelletier, présidente de la SFN.

Membres présents : M^{mes} et MM. M. Amandry, J. Artru, P. Baubeau, M. Bompaire, X. Bourbon, Fr. Boursier, Chr. Charlet, J.-P. Garnier, P.-O. Hochard, A. Hostein, Br. Jané, O. Michel, F. Pilon, R. Prot, A. Ronde, L. Schmitt, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Membres présents en visioconférence : M^{mes} et MM. J.-Cl. Bedel, J.-Chr. Bertrand, G. Blanchet, L. Calmels, Th. Cocano, G. Collin, F. Delrieux, G. Draux, Ph. Ganne, P.-M. Guihard, V. Hérail, M. Hourlier, M.-L. Le Brazidec, D. Leclercq, C. Morrisson, R. Muszynski, O. Picard, P. Requier, X. Rogé, J. Woodstock.

Excusé(e)s : M^{mes} et MM. O. Charlet, J. Dharmadhikari, Fr. Duyrat, J. Françoise, G. Gautier, C. Grandjean, J. Jambu, L. Stéfanini, A. Suspène.

Au nom du Conseil d'administration de la Société française de Numismatique, la présidente souhaite à l'ensemble de nos membres une belle et heureuse année 2022, et se réjouit que, au vu des conditions sanitaires actuelles, cette séance de rentrée ait pu avoir lieu en « présentiel ».

BSFN

Le procès-verbal de la séance d'octobre 2021 (76-8) est soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

Élections

Les deux candidatures présentées lors de la séance de décembre sont soumises au vote de l'assemblée. M. Thomas Leblanc est élu membre correspondant étranger à l'unanimité et M. Pierre Petit est élu membre correspondant étranger (38 voix pour, une abstention).

Candidature

La candidature de M. James Woodstock, de Jackson Heights (USA), parrainé par MM. Pierre-Olivier Hochard et Franck Wojan, est présentée à l'assemblée.

Annonces

La présidente annonce que la remise du jeton de vermeil à M. Michele Asolati est reportée une nouvelle fois en raison de la situation sanitaire. Elle signale également que la date limite de dépôt des demandes de bourse de la SFN pour le CIN de Varsovie est reportée au 15 janvier 2022.

La présidente rappelle que l'assemblée générale ordinaire de la SFN aura lieu le samedi 5 mars 2022, que la séance du 2 avril 2022 sera une journée réservée aux jeunes chercheurs en numismatique, et que les prochaines Journées numismatiques se tiendront à Autun du 3 au 5 juin 2022.

M. Pierre-Olivier Hochard indique que le *BSFN* 2017 est désormais disponible en ligne. Il rappelle également que les orateurs doivent être présents, à Paris, pour faire leur communication lors des séances ordinaires réalisées en hybride.

MM. Jérémy Artru et Guillaume Blanchet prennent la parole pour présenter leur association :

« Le Réseau des Jeunes Chercheurs en Numismatique (association loi 1901) a été créé en décembre 2021 à l'initiative de Guillaume Blanchet, doctorant à l'université de Caen, et de Jérémy Artru, doctorant à l'université d'Orléans. Cette association est le prolongement concret de la journée d'étude "Monnaies & Méthodes : actualité de la recherche doctorale en numismatique", qui s'était tenue en distanciel en novembre 2020. Cette manifestation avait été l'occasion de rassembler près d'une vingtaine de jeunes chercheurs en numismatique et environ 60 participants au total. L'association admet les doctorants et post-doctorants rattachés à une université française ou francophone et dont les thèmes de recherche portent – en totalité ou en partie – sur l'étude des monnaies, quelle que soit la période concernée. Elle a deux objectifs principaux. Le premier est de créer les conditions d'une mise en commun d'outils de travail et d'expériences, en particulier au moyen d'espaces d'échanges numériques. Le second est d'organiser des manifestations scientifiques. Deux événements organisés sous l'égide de l'association ont été annoncés. Une deuxième édition de l'atelier "Monnaies & Méthodes", consacrée à l'exploitation des monnaies issues du marché numismatique, aura lieu en avril. Un autre événement, dédié à l'actualité des recherches doctorales dans le domaine, aura également lieu plus tard dans l'année. »

M. Patrice Baubeau présente le dernier livre de M. Jean-Claude Camus, *La fabrication des billets à Chamalières et à Vic-le-Comte. Cent ans d'histoire industrielle*, Paris, 2021. M. Christian Charlet présente quant à lui la nouvelle édition du « Gadoury rouge » (*Monnaies françaises 1789-2021*, Monaco, 2021), qui vient de paraître.

M. Charlet annonce ensuite le décès du docteur Jacques Floquet et prononce la nécrologie suivante :

« Les 21 et 22 janvier 2022 est vendue à Lille aux enchères, expert Thierry Parsy, la très belle collection (grecques, romaines, royales et féodales, étrangères) du docteur Jacques Floquet, grand numismate du Nord, agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing. Membre correspondant de notre Société, le Dr Floquet était un fidèle de nos Journées numismatiques. Après une première participation en 1980, il n'avait manqué aucune des Journées de 1982 à 2006. Il était un homme charmant et très convivial, en même temps que compétent ; il était très ami d'Yves Cellard (Crédit de la Bourse, Argenor). Le Dr Floquet est mort en 2020 quasi-centenaire. En 2019, il était encore présent à la bourse numismatique de Lille, à plus de 95 ans. »

M. Charlet a enfin le plaisir d'annoncer que « Par ordonnance souveraine en date du 11 novembre 2021, le Prince Albert II de Monaco a nommé pour trois ans, à compter du 1^{er} août 2021, les membres du Comité de gestion du Musée des Timbres et Monnaies de Monaco (administrateurs du Musée), parmi lesquels MM. Christian et Jean-Louis Charlet, experts en numismatique, ainsi que M. Francesco Pastrone, éditeur d'ouvrages numismatiques (éditions Victor Gadoury). MM. Charlet et Pastrone sont respectivement membre d'honneur et membres correspondants de la SFN. »

Il ajoute que, en raison de la pandémie actuelle, le colloque international d'hommage au prince Albert I^{er} de Monaco, organisé pour le centenaire de sa mort (1922-2022), prévu à Monaco début février, est reporté au mois de septembre 2022. Le programme initial est totalement maintenu, notamment la communication sur Albert I^{er} et la numismatique, préparée par l'ambassadeur Laurent Stéfanini et Christian Charlet.

M. Olivier Michel présente en avant-première à l'assemblée le manuscrit de sa thèse de doctorat qu'il va soutenir à Brest le 27 janvier prochain. Elle est intitulée : « Les émissions monétaires en Bretagne pendant la Ligue 1578-1599 ».

Communications

M. Fabien Pilon, (avec M^{me} Aminte Thomann), puis MM. Bruno Jané et Laurent Schmitt (avec M^{mes} Marie-Laure Le Brazidec et Marion Stef), suivis par M. Olivier Michel et M. Christian Charlet (avec MM. Jean-Louis Charlet et Francesco Pastrone) prononcent tour à tour leur communication.

À l'issue de celles-ci, la présidente remercie les orateurs et l'assemblée, et donne rendez-vous pour la prochaine séance ordinaire, prévue le 5 février prochain.



TARIFS POUR 2022 (en euros)	Cotisation annuelle*	Abonnement au <i>BSFN</i>	Total
<i>Droit de première inscription (s'ajoute le cas échéant au montant total)</i>			8
Membre correspondant (France)**	28	28	56
Membre correspondant (étranger)		37	65
Membre titulaire**	37	28	65
Institutionnels et membres assimilés (France)		28	65
Institutionnels et membres assimilés (étranger)		37	74
Étudiants***		2	28
Non membres de la SFN / Abonnés (France)	Pas de <i>RN</i>	40	40
Non membres de la SFN / Abonnés (étranger)		45	45
Prix au numéro du <i>BSFN</i>	<i>Hors frais de port</i>		5
Prix au numéro de la <i>Revue numismatique</i>	<i>Hors frais de port</i> Demander au Secrétaire général si le numéro demandé est encore disponible		60

* Comprend l'abonnement annuel à la *Revue numismatique*

** Déductible de l'impôt des personnes physiques des résidents français

*** De moins de 28 ans et sur justificatif

Compte bancaire BRED Paris Bourse
Code BIC BRED FRPPXXX
N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique

10 numéros par an — ISSN 0037-9344

N° de Commission paritaire de Presse : 0525 G 84906

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris

<http://www.sfnumismatique.org> | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Sylvia NIETO-PELLETIER

Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD

(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER

Imprimerie Corlet



9 770037 934005